

taison, afin qu'un nombre suffisant de ces poissons échappe aux engins de capture et fasse un plein usage des frayères, sur l'effet des obstacles qui s'opposent à la montée des adultes et sur les moyens d'écarter les tacons de descente des dangers que constituent les barrages et autres chutes d'eau vers l'aval jusqu'à la mer.

Sur la côte du Pacifique, la pêche du hareng joue aussi un rôle important. Les études de l'Office à cet égard permettent de prédire l'abondance plus ou moins grande du hareng et de fixer les contingentements annuels en vue de maintenir cette pêche dans un état constant de prospérité. Il s'agit surtout de faire des pêches d'exploration et des relevés des secteurs de frai pour évaluer l'abondance des classes annuelles escomptées. Le marquage de milliers de poissons et la récupération des sujets marqués dans l'exercice de la pêche l'année suivante ont confirmé le haut degré d'indépendance des stocks de hareng qui fréquentent diverses régions de la côte.

Les espèces les plus importantes de poissons de fond sont aussi l'objet d'études dont les résultats forment la base d'une réglementation visant à soutenir la productivité de la pêche. D'autres études portant sur les mollusques, le crabe, les baleines et les otaries donnent lieu à diverses recommandations visant à l'emploi optimum de ces ressources.

L'un des principaux objectifs envisagés lors de l'institution, en 1951, de la Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord (Canada, États-Unis, Japon) était la protection des pêches d'un pays contre une exploitation inacceptable par les autres. Les espèces visées étaient le saumon, le flétan et le hareng, chacune étant considérée comme l'objet d'une exploitation maximum, eu égard à la perpétuation de la ressource. L'Office a travaillé sans relâche au rassemblement de données qui serviraient à fixer la situation de chacune de ces espèces dans l'économie des pêches du Canada.

La pollution des eaux fréquentées par les poissons, les mollusques et les crustacés, conséquence inévitable de l'accroissement de la population et de l'expansion industrielle, attire de plus en plus l'attention des autorités. Les études sur la pollution des eaux tendent à l'établissement de moyens de contrôle qui en réduiront les effets à des proportions négligeables.

Océanographie

La coordination de l'effort national dans le domaine océanographique a été réalisée sous l'autorité d'un Comité mixte (interministériel) d'océanographie, composé de représentants de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, de la Marine royale canadienne, de l'Office de recherches du ministère de la Défense, du Conseil national de recherches, du Service hydrographique du ministère des Mines et des Relevés techniques et du Service météorologique du ministère des Transports. En vertu d'un accord avec le Comité mixte, l'Office s'occupe d'océanographie physique et chimique pour le compte de toutes les agences du gouvernement fédéral et poursuit l'exécution de programmes spéciaux qui intéressent particulièrement la Marine et le ministère des Pêcheries.

A ses propres fins, l'Office fait de l'océanographie biologique parallèlement aux études physiques et chimiques poursuivies par ses deux groupes océanographiques, un sur chaque côte. Les renseignements de cette nature, qui sont indispensables à la compréhension du milieu fréquenté par certains poissons, s'obtiennent aussi dans l'exercice de pêches d'exploration en eau salée et en eau douce.

Investigations technologiques

La recherche dans le domaine de la composition, de la conservation, du conditionnement et de la distribution du poisson et des produits de la pêche relève des stations technologiques de l'Office, situées à Halifax (N.-É.), Grande-Rivière (P.Q.) et Vancouver (C.-B.), et d'unités secondaires s'occupant de travaux d'application à St-Jean (T.-N.) et à London (Ont.).

Le problème le plus important est peut-être celui de la détérioration du poisson après sa capture. Dès l'instant où le poisson perd sa liberté dans l'eau, les facteurs de la détérioration commencent leur œuvre et ne tardent pas à rendre le poisson impropre à la consommation si des contre-mesures ne sont pas appliquées. Ces contre-mesures et leur